

2021-4298
2022-01-24

METASOL® TK-25 AD

À utiliser comme agent de préservation pour supprimer LA MOISSURE ET DU MILDIU
dans les matériaux et produits n'entrant pas en contact avec des produits alimentaires - Les
pellicules adhésives, les surfaces peintes, les produits de papier, les fibres naturelles et
synthétiques ainsi que les mousses de polyuréthane

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF : Thiabendazole..... 24.8 %

Ce produit contient du 1,2-Dibromo-2,4-dicyanobutane à raison de 0,025% à titre d'agent de
conservation.

COMMERCIAL

AGENT DE PRÉSERVATION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N^o D'HOMOLOGATION 25793
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 4-1100 Litres

Lanxess Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT :

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666

CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA)

1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES UGENCES :

LANXESS : 1-800-410-3063 (USA)

1-866-673-6350 (Canada)

MODE D'EMPLOI :

On suggère de procéder à des essais afin d'établir la meilleure dose d'emploi à utiliser telle qu'indiquée sur l'étiquette de METASOL TK-25 AD.

PELLICULES ADHÉSIVES, SURFACES PEINTES, PRODUITS DE PAPIER,
FIBRES NATURELLES ET SYNTHÉTIQUES

L'ajout de METASOL TK-25 AD permet d'inhiber la prolifération de champignons. METASOL TK-25 AD peut s'ajouter à n'importe quelle étape de la formulation, pourvu qu'il y ait suffisamment d'agitation pour disperser le produit adéquatement dans le produit fini. Les doses s'étendront entre 0,08 % et 0,8 % (de produit en poids) selon l'application.

Mousse de polyuréthane

METASOL TK-25 AD peut être ajouté au polyuréthane pour inhiber la prolifération de champignons sur la mousse souple ou rigide. METASOL TK-25 AD peut être ajouté directement aux monomères avant la polymérisation à raison de 0,1 à 0,8 % (de produit en poids) selon le poids final de la mousse.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, de même que des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le traitement, le nettoyage et les réparations.

Se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le

bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant réutilisables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.